

Réunion du 19 juin 2025

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Investir pour des bâtiments régionaux plus responsables****S700**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** le règlement budgétaire et financier,**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la charte du réseau des économes de flux du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) présentée en annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Raymond de MALHERBE

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs